

LE VÉRIDIQUE

COURIER UNIVERSEL.

DU 26 VENDÉMIARE, an 5^e. de la République française.
(Lundi 17 OCTOBRE 1796, vieux style.)

DICERE VERUM QUID VETAT?

Mandat. 4 6

A V I S.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, aux Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n. 42. Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.

NOUVELLES DIVERSES.

ANGLETERRE.

London, 7 octobre.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'orateur donne lecture du discours prononcé par sa majesté dans la chambre des pairs; lord Morpeth se lève pour proposer l'adresse au roi; c'est pour son cœur un grand sujet de satisfaction de penser que dans presque toutes ses parties elle ne souffrira point de contraction; elle est telle au contraire, qu'il conçoit l'espoir que l'orateur qu'elle railtera les opinions les plus opposées, sans qu'il soit nécessaire d'aucune discussion; les membres qui ont censuré la guerre, ceux qui ont pensé qu'elle n'étoit point nécessaire, juste et inévitable, ceux qui s'y étoient opposés dans l'origine, ou qui ne vouloient pas qu'on la continuât, se trouveront heureux de manifester la satisfaction qu'ils ressentent de la probabilité d'une paix prochaine. Ceux qui l'ont regardée comme une guerre déclarée aux principes, et nullement nécessaire par l'ambition et l'injuste agression de nos ennemis, doivent apprendre avec un égal plaisir l'arrivée du passeport envoyé par le gouvernement actuel de France qui, comptant sur sa stabilité, désire aussi une négociation de laquelle on peut espérer une heureuse issue. Mais quoique chacun compte sur un résultat favorable, et que cet espoir soit naturel et fondé, il convient en même-temps de mettre les forces de notre pays dans un état respectable; nous ne devons rien oublier, rien négliger des mesures qui rendent notre pays un objet de consolation pour nos amis, de crainte et de terreur pour nos ennemis; cette conduite nous mettra à même d'arriver plus facilement à ce que nous voulons obtenir par les négociations. Nous montrerons au gouvernement de France que si nous traitons, ce n'est point par manque de forces, car nous les convainçons que nous avons une énergie qui, si elle étoit mise en action, pourroit produire les efforts les plus grands et les plus redoutables. C'est ainsi que nous nous trouverons en mesure, quel que soit le résultat des négociations. S'il est heureux, ils auront le plaisir de voir qu'ils ont élevé leur pays à cette place distinguée qu'elle doit occuper parmi les puissances de l'Europe; si le résultat est malheureux, ils auront la consolation de penser que nous sommes capables de

poursuivre la guerre avec vigueur et succès, et nos ennemis éprouveront que nous étions sur nos gardes. C'est avec plaisir qu'il peut attester à la chambre, comme des renseignemens authentiques pourront l'en convaincre, que les exportations de l'année dernière ont été aussi considérables que celles qui ont eu lieu dans les tems où notre commerce étoit le plus florissant. Cette réflexion doit lui être d'autant plus agréable qu'elle prouve, sans réplique, que les finances de ce pays sont dans un état florissant, et que nos ressources sont loin d'être épuisées. Si nous fixons nos regards sur les événemens de la guerre durant l'année dernière, nous trouverons un sujet abondant de consolations. Sur mer nous sommes triomphans. Nous avons constamment conservé cette noble supériorité, dont le cœur de tout anglais est si jaloux et si glorieux.

Turnons nos yeux vers les Indes orientales; notre armée a obtenu les succès les plus importants; fixons-les vers les Indes occidentales, un spectacle aussi flatteur frappera nos regards; en Europe, il est vrai, le cours des événemens n'a pas été aussi satisfaisant, mais la fin en est beaucoup plus favorable. Les succès de nos ennemis, dans la première partie de la campagne, ont dû porter dans tous les cœurs, l'étonnement et l'épouvante; mais ces succès ont été arrêtés et leurs efforts détruits par la bravoure des autrichiens nos alliés, sous la conduite prudente, sage et héroïque de l'archiduc Charles; sa prudence et sa valeur réunies ont fait avorter les projets gigantesques de nos ennemis, et rendus illusoire leurs succès tant vantés; quant à la partie du discours du roi, qui est relative à l'Espagne, comme le résultat de la discussion est encore indéterminé, il s'interdit toute réflexion sur cet objet, et se borne à dire que ce pays ne peut être accusé d'injustice ni de lâcheté, dans le ressentiment que leur conduite envers nous lui a fait éprouver; il se réjouit de voir l'ordre et l'abondance régner dans le royaume, et il espère que la chambre votera, à l'unanimité, pour l'adresse dont il donne lecture, et qui n'est, selon l'usage, que la répétition du discours de sa majesté.

Sir W. Lowther n'a que très-peu de choses à ajouter au discours du noble lord. Il est persuadé que si les hommes qui sont en ce moment à la tête du gouvernement de la France, sont sérieusement disposés à la paix, on ne peut manquer d'arriver à ce but désirable; mais il n'y a point de moment plus critique que celui qui précède immédiatement les négociations, il n'est point de circonstance plus délicate; et quelque différentes, quelque opposées qu'aient été les opinions des honorables membres sur le principe de cette guerre, quels qu'aient

(2)
été leurs sentimens par rapport à la manière dont elle a été conduite, il espère qu'en cette occasion toute la chambre s'empressera de concourir de bon cœur à parvenir au but que tous doivent également désirer; il les prie seulement de considérer que rien ne peut leur être plus funeste que leurs propres dissensions; il se persuade donc qu'il ne s'en élèvera aucune, et vote pour l'adresse proposée par le noble lord.

M. Fox: Il n'est point dans mon intention d'employer beaucoup de tems pour ce que j'ai à dire; quoique je sois déterminé à voter pour l'adresse proposée, si je donnois mon vote dans le silence, je craindrois de donner lieu à une mauvaise interprétation; je crois donc devoir prendre la parole pour établir clairement mon opinion. Je ne saurois trop manifester mon approbation pour le principal objet du discours de sa majesté; c'est ce que j'ai si souvent invité la chambre à conseiller à sa majesté. Je n'ai donc pas besoin d'assurer la chambre que j'approuve hautement l'envoi d'un ministre à Paris; et si, par le fait, cette démarche est suivie d'un heureux succès, et nous amène une paix désirée, il sera impossible de ne pas regretter qu'elle n'ait été faite plutôt avant qu'on ne prodiguât tant d'or et de sang, avant qu'on ne sacrifiait tant de milliers d'âmes et tant de millions. Si dans les circonstances actuelles, les ministres sont véritablement, et de bonne foi, disposés à la paix, je déclare que moi qui ai pensé que cette guerre, dans son principe, n'étoit commandée ni par la justice ni par la nécessité, et qu'à différentes époques, il s'est présenté des occasions favorables pour la terminer, je suis prêt à y consentir, même dans le moment actuel. Je ne dirai rien sur l'époque particulière qu'on a choisi pour faire cette démarche, puisque j'ai toujours pensé qu'on pouvoit la faire dans tous les tems. Je ne retorquerai point les argumens qui m'ont été opposés dans le dernier parlement, lorsqu'alors je proposois d'entamer une négociation; je n'appellerai point cette démarche une demande honteuse et suppliante, selon l'expression dont on s'est servi dans la dernière session; c'est une action glorieuse pour une grande nation que d'offrir des conditions de paix, et non pas de la demander humblement et en suppliant. Il n'est point de circonstance où une nation déploie plus de dignité, que lorsqu'elle propose des moyens d'accommodement. Aussi, en approuvant, comme je le fais, l'objet principal du discours de sa majesté et l'adresse, me serois-je trouvé heureux d'y adhérer en silence, et d'en approuver toutes les parties. Mais je me vois forcé de reprendre certaines parties de ce discours, qui ne peuvent avoir mon assentiment sans une petite explication.

Sa majesté nous dit avoir fait tous ses efforts pour obtenir une pacification générale; il faut, à ce que je pense, entendre qu'elle les a faits dernièrement, depuis le dernier parlement. De cette manière je n'ai aucune objection qui m'empêche de voter l'adresse; mais sans cette explication, elle seroit en opposition formelle avec mes premiers sentimens. Il y a dans le discours ainsi que dans l'adresse, beaucoup de choses dignes d'éloge. On en a sagement écarté cette foule de provocations dont étoient remplis ses discours précédens; mais j'ai vu avec plaisir qu'on n'y parloit plus de la cause de la religion, de la société civile, de l'ordre

social, de la justice et de la nécessité de la guerre, et J'en remercie personnellement les ministres, car, avec un tel langage, on n'aura jamais la paix; et ce sera toujours une barrière insurmontable pour les négociations; tant qu'on a fait usage de ces expressions, on s'éloigne toute intention sincère de pacification. Le commerce et les manufactures peuvent être considérés sous des aspects différens, par différentes personnes, et je demande qu'il soit bien reconnu qu'en votant pour l'adresse, je ne prétends pas m'interdire la faculté de présenter mes plaintes à la chambre sur ces objets.

L'état des finances de ce pays peut paroître aussi moins favorable aux uns qu'aux autres. Mais il y a une autre partie du discours à laquelle il m'est très-difficile de souscrire, c'est cette partie dans laquelle il est parlé de la tranquillité intérieure de ce pays, et où on l'attribue à la vigueur des loix qui ont réprimé les tentatives de ceux qui désiroient introduire l'anarchie et la confusion. Je pense qu'il n'y a jamais eu de telles personnes, ou qu'il ne s'est trouvé qu'un ou deux individus insignifiants absolument indignes de fixer l'attention de sa majesté et du gouvernement. Si l'on a voulu dire que ce calme est le fruit de l'année dernière ou des loix du dernier parlement, je le nie formellement; et si ce calme provient de pareilles loix, ce seroit un calme trompeur et beaucoup plus à craindre que le tumulte et le désordre. Si elles ont par le fait étouffé les murmures du peuple, c'est un calme faux et trompeur qui précède une tempête violente, qu'elle doit affliger tout ami de la liberté, et jeter la terreur et le désespoir dans le cœur de tout ami de l'ordre. (La suite à demain).

REPUBLIQUE FRANÇAISE.
ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général, à Milan,
le 17 vendémiaire.

Buonaparte général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Cent cinquante hommes de la garnison de Mantoue étoient sortis le 8, à 10 heures du matin, de la place, avoient passé le Pô à Borgoforte pour chercher des fourrages. Cependant, à cinq heures après midi, nous achevâmes le blocus de Mantoue, en nous emparant des portes de Pradella et Cérèse, comme j'ai eu l'honneur de vous en instruire par mon dernier courrier. Ce détachement se trouvant par-là, séparé de Mantoue, chercha à se retirer à Florence. Arrivé à Reggio, les habitans en furent instruits, coururent aux armes, et les empêchèrent de passer, ce qui les obligea à se retirer dans le château de Mostechirogolo, sur les états du duc de Parme. Les braves habitans de Reggio les poursuivirent, les investirent, et les firent prisonniers par capitulation.

Dans la fusillade qui a eu lieu, les gardes nationales de Reggio ont eu deux hommes tués. Ce sont les premiers qui ont versé leur sang pour la liberté de leur pays.

Signé BUONAPARTE.
ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.
Du quartier-général de Stockach,
le 16 vendémiaire.

Le général en chef de l'armée de Rhin et Moselle, au directoire exécutif.

Les routes ayant été interceptées, je n'ai pu vous faire connoître nos derniers succès.

Le 9
près Sc
servé

Le
la gaud
sur Rib
a fait l'
comple
des dra
née. L
il étoit

Je fe
l'armée
noître l
ment d
Le g
à Raven

C O

Un m
l'human
demand
puisque
la répu
tion pré
à la dis

Devi

rappor
français
trois jo

Les p
ce qu'i
tentes,
chargée

par l'or
que de
dits et
rétablir
verser l
nouvell
autrefoi
un com
d'hui ce

L'abu
est fallu
mais le
de me n

Les
aux gé
rement
qu'est-c
et de la

Merc
patente
comprin
des ent

Le 9, le général Latour a attaqué notre avant-garde, près Schausseuried; je l'ai fait soutenir, et elle a conservé sa position, après le combat le plus violent.

Le 11, j'ai fait attaquer l'ennemi sur toute la ligne; la gauche, aux ordres du général Desaix, s'est portée sur Riberac; le centre aux ordres du général Saint-Cyr, a fait l'attaque de front sur Stenhausen; le succès a été complet. Environ 5000 prisonniers, dont 65 officiers, des drapeaux, 20 canons, sont le fruit de cette journée. L'ennemi a été poursuivi fort avant dans la nuit; il étoit dans un désordre complet.

Je ferai mon possible pour conduire honorablement l'armée. En vous donnant des détails, je vous ferai connoître les corps et les militaires qui se sont particulièrement distingués; tous ont très bien fait leur devoir.

Le général Férino a également eu un très-beau succès à Ravensburg.

Signé MOREAU.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 25.

Un membre, par motion d'ordre, appelle la justice et l'humanité du conseil sur le sort des prêtres réclus; il demande qu'il soit mis enfin un terme à leurs souffrances, puisque tous protestent de leur soumission aux loix de la république; le conseil arrête que le projet de résolution présenté à cet égard par Dubruel, seroit mis demain à la discussion.

Deville demande ensuite, et le conseil arrête que le rapport qu'une commission est chargée de faire sur les français attachés à l'ordre de Malte, sera présenté dans trois jours.

Les peintres avoient adressé une pétition tendant à ce qu'ils ne soient point compris dans la loi sur les patentes, comme exerçant un art libre. La commission chargée de l'examiner présente aujourd'hui son rapport par l'organe de Mercier: il ne s'agit, dit le rapporteur, que de tracer la limite entre les artistes proprement dits et les entrepreneurs, et pour y parvenir, il faut rétablir le véritable sens des mots. Pour mieux bouleverser les choses, on a bouleversé le langage. Dans cette nouvelle tour de Babylone, chacun s'est dit artiste; autrefois un peintre étoit un peintre, un comédien, un comédien, un violon, un violon (on rit); aujourd'hui ce sont des artistes. (On rit encore).

L'abus en ce genre a été porté si loin, que peu s'en est fallu qu'on appellât Buffon et Montesquieu artistes; mais le génie a répondu de son rang suprême: Cesse de me mutiler.

Les peintres cependant ont cru pouvoir s'assimiler aux géomètres et aux poètes, parce qu'on dit vulgairement que la peinture est sœur de la poésie; mais qu'est-ce que des pinceaux auprès du compas de Newton, et de la plume de Tacite et de Virgile?

Mercier pense toutefois qu'assujétir les peintres aux patentes, ce seroit décourager les talens naissans, comprimer leur essor, et bientôt donner naissance à des entrepreneurs de peinture. Comment d'ailleurs,

(3)

poursuit-il, tracer la ligne de démarcation entre les talens qui dans ce genre sont si inégaux? Oui, il y a autant de différence entre les diverses palettes, qu'il y en a entre la plume de Rousseau et l'encrier de Marat.

Mercier termine en présentant un projet de résolution portant que les peintres, sculpteurs, graveurs et architectes qui n'ont point de boutique ni d'enseigne, et qui ne font aucune entreprise, soit en peinture, soit en gravure, soit en architecture, seront rayés du tableau des patentes.

Le conseil ordonne l'impression de ce projet.

Le président annonce un message du directoire qui rend compte de l'opération militaire la plus décisive qui ait eu lieu depuis cette campagne: l'armée de Rhin et Moselle laissée entièrement à découvert par la retraite de l'armée de Sambre et Meuse, et bientôt ensuite fermée de toute part, est revenue sur le Rhin sans s'être laissée exténuée, elle a livré combat aux autrichiens; 5000 prisonniers, 20 pièces de canon, l'occupation du Brisgaw et de tous les passages et défilés qui nous ouvrent le pays ennemi, tels sont les résultats de la victoire qui a été remportée.

Le conseil arrête que l'armée de Rhin et Moselle ne cesse de bien mériter de la patrie.

Par un autre message, le directoire invite le conseil à défendre l'importation et l'usage des marchandises anglaises: pour obtenir de nouveaux subsides du parlement, dit le directoire, le ministère anglais a pris deux mesures, l'une d'ouvrir des négociations de paix, l'autre de rétablir le cours du change avec la Hollande, et de permettre l'exportation des marchandises anglaises en France; déjà le gouvernement batave a repoussé ces présens fallacieux, il a déclaré regarder comme ennemi de la patrie ceux qui porteroient des marchandises anglaises; imitons ce généreux exemple. Ne souffrez pas que les manufactures anglaises fleurissent au détriment de notre commerce, et que le français assez lâche pour préférer les productions des manufactures étrangères à celle de son propre pays, soit puni par la loi, et flétri dans l'opinion publique.

Le directoire rappelle, à cet égard, qu'une loi déjà rendue déclare suspects ceux qui porteroient des marchandises manufacturées en Angleterre, mais il ne pense pas qu'elle puisse être maintenue, et il propose de lui en substituer une autre plus conforme aux vrais principes.

Le conseil ordonne le renvoi de ce message à l'examen d'une commission spéciale.

Bion donne la troisième lecture du projet de résolution concernant la loi du 3 brumaire, et la discussion s'engage aussitôt.

Rouyer obtient le premier la parole: la diversité des opinions, dit-il, la chaleur qu'on a déjà mise dans la discussion de la loi du 3 br. prouve assez l'importance qu'on met à la rapporter ou à la défendre; qu'il seroit heureux celui qui sauroit faire taire les passions et réunir les esprits! Cette loi me paroît juste dans une de ses dispositions, inique dans plusieurs autres, parce qu'elle frappe également l'innocence et le crime. Je pense d'ailleurs qu'il faudroit l'anéantir entièrement si vous n'y ajoutiez pas une disposition nouvelle. Je réclame votre attention; je crois que l'intérêt commun doit nous réunir, et que nous serions frappés d'une proscription universelle, si de nouvelles mains prenoient les rênes du gouvernement.

Nous marchons entre deux écueils également dangereux, et que nous devons éviter avec un soin égal.

Nos ennemis mortels avec lesquels on ne peut espérer aucun pacte, sont ceux qui veulent relever le trône, et ceux qui n'aspirent qu'à redresser les échafauds de la terreur. Parlons de ces hommes sous le rapport de la tranquillité publique, du maintien de la constitution, et par suite de la loi du 3 brumaire.

Reportez-vous aux premiers jours de la révolution, à ces jours si purs et si beaux, où l'égalité s'est établie entre les citoyens, non pas cette égalité qui nivèle tout pour tout bouleverser, mais cette égalité qui, en rapprochant les diverses classes de la société trop long-temps séparées, restituait à chacun l'exercice de ses droits.

Alors la fraternité, la confiance régnoient dans tous les cœurs; mais qu'elles en ont été bientôt effacées! bientôt tout a disparu dans la fuite et dans la mort; d'où partit le signe de la destruction, de l'émigration; oui c'est elle qui est la première organe de nos malheurs; qui pourroit énumérer tous les maux qu'elle a fait fondre sur notre infortunée patrie? lorsqu'au dehors des enfans dénaturés s'armoient contre la patrie, lorsqu'ils se réunissoient aux phalanges de la coalition; au dedans vous aviez à redouter les manœuvres de leurs parens; il a donc fallu surveiller leurs familles qui restoient au milieu de nous. Je sais qu'il en est qui renferment des citoyens véritablement soumis aux loix; on ne peut pas aussi se dissimuler que la majorité de la classe des citoyens nobles n'ait soupire sans cesse et ne soupire encore après le rétablissement du trône. Voilà ce qui a déterminé la convention à prendre envers ces citoyens, des précautions qui les empêchassent de ravir aux fondateurs de la république, à ses défenseurs le fruit de leurs travaux pénibles.

La loi du 3 brumaire est née au milieu des orages; mais je pense dans ma conscience qu'elle a été nécessaire: je pense aussi avec la commission qu'il est juste avantant que politique, d'en rapporter le premier article relatif aux signataires d'arrêtés séditieux. Jettons un voile sur des jours dont le souvenir ne serviroit qu'à réveiller les haines, et que ce voile les empêche à jamais de renaître.

Quant aux parens des émigrés, je pense qu'ils se partagent en deux classes; l'une est composée de ces hommes qui toujours attachés aux préjugés de l'ancien régime, se feront toujours appeler dans leurs salons comtes et marquis, comme les personnages de nos pièces dramatiques s'appellent encore princes et rois sur le théâtre: que les fonctions publiques leur soient interdites, l'intérêt public, je crois, l'exige; et s'ils s'en plaignent, ne pouvez-vous pas leur tenir ce langage: Soyez admis dans les places administratives et judiciaires, vous aurez à prononcer sur des personnes qui vous sont attachées par les liens du sang: Vous aurez donc ainsi à porter vous-même leur arrêt, ou à trahir la patrie que vous seriez appelés à servir; or, ici la loi vous empêche d'être un mauvais citoyen ou mauvais parent.

Mais si vous écarterez cette classe de parens d'émigrés, frapperiez-vous aussi ceux qui ne sont parens que de ces illustres fugitifs, victimes du 31 mai? Vous rap-

(4)
pellerai-je la proscription générale qu'enfanta cette journée, mère de tous les crimes? Quand la voix des Vergniaux et des Condercet fut étouffée, quand leurs corps devinrent la proie des bourreaux, la république ne fut plus livrée qu'à des mains tremblantes ou assassines. Les plus honnêtes citoyens furent traînés à l'échafaud ou précipités dans les fers, et ceux qu'on ne put atteindre ont alors fui une terre sur laquelle il n'étoit plus de salut pour eux. Faut-il que leurs parens portent aujourd'hui la peine de la proscription affreuse à laquelle ils furent en butte? Condamnez-vous à une inertie totale, à une mort politique, les parens de Pétion et de Buzot, dont les cadavres ont été la proie des animaux voraces dans les plaines de Saint-Emilion? Y condamnez-vous la famille du malheureux Reboul, député à l'assemblée législative, qui pour sa fuite à l'époque du 31 mai, est maintenant porté sur la liste des émigrés, et qui cependant ne s'en venge qu'en rendant encore des services à la république?

Une exception est donc nécessaire en faveur des familles de ces pros crits; mais en maintenant pour les autres l'exclusion des fonctions publiques, ne devez-vous pas l'appliquer à une classe non moins dangereuse? Vous avez juré haine aux rois, jurons enfin haine aux bourreaux, aux pros criteurs. Comment laisser dans des fonctions publiques les hommes qui vous pros critent sans distinction, et qui ne dissimulent pas le dessein affreux qui les anime de renverser le gouvernement constitutionnel, pour y substituer le coté anarchique de 93? La loi du 3 brumaire me paroît nécessaire contre les parens des émigrés qui nourrissant encore dans leurs âmes l'amour de la royauté, voudroient vous ramener sous le joug de la servitude; mais je la trouve tyrannique et barbare, si vous ne l'étendez pas aux hommes qui fauteurs de l'anarchie, n'aspirent qu'à rétablir le règne de la terreur et à relever leur horrible domination sur les ruines de la constitution. Frappez donc de la même main et les amis de l'anarchie et les amis des émigrés.

Rouyer termine en proposant de maintenir la loi du 3 brumaire, sauf l'article premier, de distinguer des autres parens des émigrés les parens de ceux qui n'ont été portés sur la liste, qu'après et par suite du 31 mai; enfin d'exclure aussi des fonctions publiques tous ceux qui depuis le 9 thermidor, an 3, ont été destitués ou mis en état d'arrestation ou d'accusation pour délits révolutionnaires.

Le conseil ordonne l'impression du projet et du discours.

Jean-de-Bry qui succède, vote pour le maintien de la loi du 3 brumaire, sauf amendement: Il ne voit pas à quelle faction elle pourroit servir. Il croit en conclusion que les circonstances la rendent nécessaire; un jour peut-être viendra où on devra l'abroger, mais gardez-vous, dit-il, d'en agir comme si la constitution avoit 50 ans d'existence.

Ces considérations sont par lui développées dans un long et très-long discours: enfin il se résume en demandant qu'il soit adressé un message au directoire pour connoître de lui l'état actuel de la république sous le rapport moral et politique.

Le conseil ajourne à demain la suite de la discussion.